

RCS : SAINTES Code greffe : 1708

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de SAINTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1996 B 00129 Numéro SIREN : 409 439 288 Nom ou dénomination : TONNELLERIE BARON

Ce dépôt a été enregistré le 31/07/2019 sous le numéro de dépôt 3120



Liasses fiscales

IMPOT SUR LES SOCIETES

Si PME innovantes ☐

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime) ☐

Exercice ouvert le 01/01/2018

et clos le

31/12/2018 ☐

Régime "simplifié d'imposition" ☐

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe

Régime réel normal ☒

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :

Adresse du siège social :

SAS TONNELLERIE BARON

20 RUE DE GILLARDEAUX
17100 LES GONDS

05.46.93.18.02

N° Siret

40943928800013

Adresse du principal établissement :

Ancienne adresse en cas de changement :

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante / /

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

N° Siret

B ACTIVITE

Activités exercées :

Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31% Bénéfice imposable à 15%	654 001 0	Bénéfice imposable à 28%	500 000	Déficit	0
-------------------	---	--------------	--------------------------	---------	---------	---

2 Plus-values

PV à long terme imposable à 15%

résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au

47 010

PV à long terme
imposable à 19%

Autres PV
imposables à 19%

PV à long terme
imposables à 0%

PV exonérés (arts.
238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art.44 sexies ☐

Jeunes entreprises innovantes ☐

Autres dispositifs ☐

pôle de compétitivité ☐

Entreprise nouvelle, art.44 septies ☐

Zone franche d'activité, art.44 ☐

Zone de la restructuration de
la défense art.44 terdecies ☐

Bassins urbains à dynamiser (BUD),
art.44 sexdecies ☐

Zone franche Urbaine - Territoire
entrepreneur, art.44 octies A ☐

Société d'investissement immobilier
côtée ☐

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer +
ou - selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du
taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer:

dans le secteur productif, art. 244 ☐

dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1 - Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n°2258-SD (art.223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre : ☐

2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désignée une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

N° d'agrément :

3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société de groupe (art.223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre : ☐

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

N° Siret :

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉEL'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? **OUI**Si oui, indication du logiciel utilisé **ACROPOLE EXPERT**

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique "Recherche de formulaires", numéros d'imprimés "20332" ou "2033", formulaires "2032-NOT" ou "2033-NOT".

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
SAF IMECO 0125 AVENUE GAMBETTA 17100 SAINTES 0546938005	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	

Désignation de l'entreprise

SAS TONNELLERIE BARON

H - REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	Payées par la société elle-même	a	Payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)				c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e
				f
				g
				h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j
Montant des revenus répartis (5)			Total (a à h)	

I - REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité : - SARL - tous les associés; - SCA - associés gérants; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants. 1	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montant des sommes versées				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les col. 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires 5	Remboursements 6	Indemnités forfaitaires 7	Remboursements 8
	0						

J - DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K - CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVL de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

☐
Néant

Désignation de l'entreprise SAS TONNELLERIE BARON

Adresse de l'entreprise 20 RUE DE GILLARDEAUX

17100

LES GONDS

Durée de l'exercice en nombre de 12

Numéro de SIRET 40943928800013

Durée de l'exercice précédent 12

				Exercice N clos le			
				31122018			
		BRUT 1		Amortissements-Provisions 2			
				Net 3			
Capital souscrit non appelé		AA					
ACTIF IMMOBILISE *							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
Frais d'établissement *		AB		AC			
Frais de développement *		CX	73 738	CQ	73 738		
Concessions, brevets et droits similaires		AF	106 275	AG	76 823		29 452
Fonds commercial (1)		AH	15 245	AI			15 245
Autres immobilisations incorporelles		AJ		AK			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL		AM			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
Terrains		AN	581 737	AO	219 751	361 986	
Constructions		AP	1 032 536	AQ	311 692	720 844	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	1 119 536	AS	886 258	233 278	
Autres immobilisations corporelles		AT	288 764	AU	180 411	108 353	
Immobilisations en cours		AV	13 010	AW		13 010	
Avances et acomptes		AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)							
Participations évaluées selon la méthode de mise en		CS		CT			
Autres participations		CU	31 500	CV			31 500
Créances rattachées à des participations		BB		BC			
Autres titres immobilisés		BD	100	BE			100
Prêts		BF		BG			
Autres immobilisations financières *		BH	32 250	BI			32 250
TOTAL (II)		BJ	3 294 691	BK	1 748 673	1 546 018	
ACTIF CIRCULANT							
STOCKS *							
Matières premières, approvisionnements		BL	6 886 707	BM	40 508	6 846 199	
En cours de production de biens		BN	83 791	BO		83 791	
En cours de production de services		BP		BQ			
Produits intermédiaires et finis		BR	449 156	BS		449 156	
Marchandises		BT		BU			
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	9 486	BW		9 486	
CREANCES							
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	1 824 842	BY	35 226	1 789 616	
Autres créances (3)		BZ	456 690	CA		456 690	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC			
DIVERS							
Valeurs mobilières de placement (dont actions pro		CD		CE			
Disponibilités		CF	141 864	CG			141 864
COMPTES DE REGULARISATION							
Charges constatées d'avance (3)*		CH	70 773	CI		70 773	
TOTAL (III)		CJ	9 923 309	CK	75 734	9 847 575	
Frais d'émission d'emprunt à étaler		CW					
Primes de remboursement des obligations		CM					
Ecart de conversion actif*		CN					
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	13 218 000	1A	1 824 407	11 393 593	
Renvoi: (1) Dont droit au bail:			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP		(3) part à plus d'un an	
Clause de réserve de		Immobilisations:	Stocks:			Créances:	

Désignation de l'entreprise SAS TONNELLERIE BARON

☐
Néant

		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES			
Capital social ou individuel (1)* (dont versé: 385 000)	DA	385 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	113 176	
Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence)	EK	DC	
Réserve légale (3)	DD	38 500	
Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
Réserves réglementées (3)* (dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours: B1)	DF		
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*: EJ)	DG	3 021 685	
report à nouveau	DH		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	894 313	
Subventions d'investissement	DJ		
Provisions réglementées *	DK		
TOTAL (I)	DL	4 452 674	
AUTRES FONDS PROPRES			
Produits des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées	DN		
TOTAL (II)	DO		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques	DP		
Provisions pour charges	DQ		
TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)			
Emprunts obligataires convertibles	DS		
Autres emprunts obligataires	DT		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	4 322 781	
Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	89 360	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	74 373	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 549 857	
Dettes fiscales et sociales	DY	257 918	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA	36 139	
COMPTE REGUL.			
Produits constatés d'avance (4)	EB	610 491	
TOTAL (IV)	EC	6 940 919	
TOTAL (V)	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	11 393 593	
RENOIS			
(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Ecart de réévaluation libre	1D	
	Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	2 552 503	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise:

SAS TONNELLERIE BARON

☐ Néant

			Exercice N					
			France		Exportation et livraisons intracommunautaires			
PRODUITS D'EXPLOITATION								
	Ventes de marchandises *		FA	392 222	FB	319 951	FC	712 173
	Production vendue	biens *	FD	2 904 392	FE	5 669 080	FF	8 573 472
		services *	FG	69 493	FH	47 404	FI	116 897
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	3 366 107	FK	6 036 435	FL	9 402 542
	Production stockée *						FM	138 602
	Production immobilisée *						FN	2 335
	Subventions d'exploitation						FO	6 422
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)						FP	115 183
	Autres produits (1) (11)						FQ	58 141
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	9 723 225
CHARGES D'EXPLOITATION								
	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	252
	Variation de stock (marchandises)*						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	4 267 710
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	-882 746
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)*						FW	3 377 228
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	72 655
	Salaires et traitements*						FY	920 036
	Charges sociales (10)						FZ	399 304
Dotations d'exploitation								
	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *					GA	233 654
		- dotations aux provisions					GB	
	Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	6 800	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	1 104	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	8 395 997	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	1 327 228	
opérations en commun								
	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS								
	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	193	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	15 952	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN	348	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	16 493	
CHARGES FINANCIERES								
	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	133 355	
	Différences négatives de change					GS	274	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	133 629	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-117 136	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 210 092	

Désignation de l'entreprise: SAS TONNELLERIE BARON

☐

Néant

										Exercice N							
PRODUITS EXCEPTIONNELS																	
	Produits exceptionnels sur opérations de gestion								HA								
	produits exceptionnels sur opérations en capital *								HB								
	Reprises sur provisions et transferts de charges								HC	38 901							
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)								HD	38 901							
CHARGES EXCEPTIONNELLES																	
	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)								HE								
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *								HF								
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)								HG								
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)								HH								
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)									HI	38 901							
	Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)								HJ								
	Impôts sur les bénéfices * (X)								HK	354 679							
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)								HL	9 778 619							
	TOTAL DES CHARGES (I + III + V + VII)								HM	8 884 305							
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)									HN	894 314							
RENOIS																	
	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme							HO								
	(2) Dont	produits de locations immobilières							HY								
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							1G	10 838							
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *							HP	114 687							
		- Crédit-bail immobilier							HQ	89 165							
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							1H								
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées							1J								
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées							1K	5 709							
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)							HX	14 400							
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)							RC								
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)							RD								
	(9)	Dont transferts de charges							A1	100 037							
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)							A2								
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)							A3	47 010							
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)							A4								
	(13)	Dont primes et cotisations personnelles : facultatives				A6		obligatoires	A9								
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe):								Exercice N							
										Charges exceptionnelles				Produits exceptionnels			
	SALARIE SORTI - SOLDE													900			
	RECOUVREMENT CREANCE - CLIENT SOLDE 2007													3 500			
DETTE FRS LIQUIDATION JUDICIAIRE											6 438						
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :								Exercice N								
									Charges antérieures		Produits antérieurs						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SAS TONNELLERIE BARON

☐
Néant

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORPORELLES								
	Frais d'établissement et de développement	CZ	73 738	D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	KD	121 520	KE		KF		
CORPORELLES								
	Terrains	KG	550 074	KH		KI	31 664	
CONSTRUCTIONS								
	Sur sol propre	Dont composants	L9	KJ	522 992	KK	KL	509 544
	Sur sol d'autrui	Dont composants	M1	KM		KN	KO	
	Installations générales, agencements- et	Dont composants	M2	KP		KQ	KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont composants	M3	KS	953 148	KT	KU	166 388
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES								
	Installations générales agencements, aménagements divers *		KV	73 759	KW	KX	6 320	
	Matériel de transport *		KY	51 221	KZ	LA	20 637	
	Matériel de bureau et mobilier		LB	77 588	LC	LD	59 239	
	Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG		
	immobilisations corporelles en cours		LH	456 866	LI	LJ	13 009	
	Avances et acomptes		LK		LL	LM		
	TOTAL III		LN	2 685 647	LO	LP	806 801	
FINANCIERES								
	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T		
	Autres participations		8U	31 500	8V	8W		
	Autres titres immobilisés		1P	323	1R	1S	100	
	Prêts et autres immobilisations financières		1T	32 250	1U	1V		
	TOTAL IV		LQ	64 073	LR	LS	100	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			OG	2 944 978	OH	OJ	806 901	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations de la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence
				par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
INCORPORELLES								
	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	C0		D0	73 738	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	IO	LV		LW	121 520	1X
CORPORELLES								
	Terrains		IP	LX		LY	581 737	LZ
CONSTRUCTIONS								
	Sur sol propre		IQ	MA		MB	1 032 536	MC
	Sur sol d'autrui		IR	MD		ME		MF
	Inst. gales, agencts et am. des		IS	MG		MH		MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	MJ		MK	1 119 536	ML
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES								
	Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU	MM		MN	80 078	MO
	Matériel de transport *		IV	MP		MQ	71 858	MR
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW	MS		MT	136 827	MU
	Emballages récupérables et divers *		IX	MV		MW		MX
	immobilisations corporelles en cours		MY	456 866	MZ	NA	13 010	NB
	Avances et acomptes		NC		ND	NE		NF
	TOTAL III		IY	456 866	NG	NH	3 035 583	NI
FINANCIERES								
	Participations évaluées par mise ne		IZ	OU		M7		OW
	Autres participations		IO	OX		OY	31 500	OZ
	Autres titres immobilisés		I1	2B	323	2C	100	2D
	Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E		2F	32 250	2G
	TOTAL IV		I3	NJ	323	NK	63 850	2H
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			I3	456 866	NJ	NK	3 294 691	2H

Désignation de l'entreprise

SAS TONNELLERIE BARON

□
Néant

2019

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY	73 738	EL		EM		EN	73 738		
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	72 525	PF	4 298	PG		PH	76 823		
Terrains		PI	160 859	PJ	58 892	PK		PL	219 751		
Constructions	Sur sol propre	PM	253 341	PN	58 351	PO		PQ	311 692		
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales,	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et		PZ	804 292	QA	81 966	QB		QC	886 258		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales,	QD	57 046	QE	4 938	QF		QG	61 984		
	Matériel de transport	QH	39 025	QI	11 451	QJ		QK	50 475		
	Matériel de bureau et	QL	54 193	QM	13 758	QN		QO	67 951		
	Emballages récupérables	QP		QR		QS		QT			
TOTAL III		QU	1 368 756	QV	229 356	QW		QX	1 598 111		
TOTAL GENERAL (I+II+III)		ON	1 515 019	ON	233 654	0Q		0R	1 748 672		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
TOTAL I											
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL II											
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
CONSTRUCTIONS											
Sur sol	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4				
	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2				
Inst. gales, ag											
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES											
Inst. gales,	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7				
	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5				
	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3				
	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1				
Emballages récup. et											
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de	NL				NM				NO		
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)			NY	Total général non ventilé (NW - NY)			NZ		
CADRE C		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

Désignation de l'entreprise: SAS TONNELLERIE BARON

□ Néant

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice [1]	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice [2]	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice [3]	Montant à la fin de l'exercice [4]
PROVISIONS REGLEMENTEES					
Provisions pour investissement (art. 237 bisA-II)*	3U		TD	TE	TF
Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG	TH	TI
Amortissements dérogatoires	3X		TM	TN	TO
Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK	IL	IM
Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP	TQ	TR
TOTAL I	3Z		TS	TT	TU
Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4	D5	D6
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
Provisions pour litiges	4A		4B	4C	4D
Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F	4G	4H
Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K	4L	4M
Provisions pour amendes ou pénalités	4N		4P	4R	4S
Provisions pour pertes de change	4T		4U	4V	4W
Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y	4Z	5A
Provisions pour impôts (1)	5B		5C	5D	5E
Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H	5J	5K
Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP	EQ	ER
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S	5T	5U
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z		TV	TW	TX
PROVISIONS POUR DEPRECIATION					
sur immobilisations	incorporelles	6A	6B	6C	6D
	corporelles	6E	6F	6G	6H
	titres mis en équivalence	02	03	04	05
	titres de participation	9U	9V	9W	9X
	autres immobilisations financières (1)*	06	07	08	09
Sur stocks et en cours		6N79 409	6P	6R38 901	6S40 508
Sur comptes clients		6T43 571	6U6 801	6V15 146	6W35 226
Autres provisions pour dépréciation (1) *		6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III		7B122 980	TY6 801	TZ54 047	UA75 734
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C122 980	UB6 801	UC54 047	UD75 734
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE6 800	UF15 146	
	- financières		UG	UH	
	- exceptionnelles		UJ	UK38 901	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

☐ Néant

Désignation de l'entreprise: SAS TONNELLERIE BARON

CADRE A		ETAT DES CREANCES			Montant brut [1]		A 1 an au plus [2]		A plus d'un an [3]			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ												
	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières				UT	32 350	UV	32 350	UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT												
	Clients douteux ou litigieux				VA	37 352		37 352				
	Autres créances clients				UX	1 787 489		1 787 489				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie *		(Provision pour dépréciation antérieurement constituée *		UO		Z1					
	Personnel et comptes rattachés				UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	impôts sur les bénéfices			VM	10 138		10 138				
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	172 822		172 822				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN							
		Divers			VP							
	Groupe et associés (2)				VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	283 216		283 216				
	Charges constatées d'avance				VS	70 773		70 773				
	TOTAUX					VT	2 394 140	VU	2 394 140	VV		
RENOIS												
(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice			VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF							
CADRE B		ETAT DES DETTES			Montant brut [1]		A 1 an au plus [2]		A plus d'1 an et 5 ans au plus [3]		A plus de 5 ans [4]	
Emprunts obligataires convertibles (1)					7Y							
Autres emprunts obligataires (1)					7Z							
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine			VG	2 556 535		2 556 535				
		à plus d'1 an à l'origine			VH	1 766 246		464 329		1 252 413		49 504
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)					8A							
Fournisseurs et comptes rattachés					8B	1 549 857		1 549 857				
Personnel et comptes rattachés					8C	153 314		153 314				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					8D	77 164		77 164				
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	14		14					
	Obligations cautionnées			VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	27 426		27 426					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					8J							
Groupe et associés (2)					VI	89 360		89 360				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)					8K	110 512		110 512				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *					Z2							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)					8L	610 491		610 491				
TOTAUX					VY	6 940 919	VZ	5 639 002		1 252 413		49 504
RENOIS												
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice				VJ	784 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques			VD	89 360
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				VK	349 976	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.					

I. REINTEGRATIONS										BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WA		894 313					
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés														WB						
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD					Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE		6 230		XE	7 609				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF					Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG		1 379							
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée			RA					Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB									
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)*			WI					Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX				XW					
	Amendes et pénalités			WJ					Charges financières (art. 212 bis)			XZ									
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*														XY						
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)														IT		365 052				
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL					Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7				K7			
régimes d'imposition particuliers et	Moins-values nettes à long terme			Imposées au taux à 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)										IB							
				Imposées au taux de 0 %										ZN							
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *			Plus-values nettes à court terme										WN							
				Plus-values soumises au régime des fusions										WO							
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)														XR							
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*			Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW					Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW				WQ	14 400				
			Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8					Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8									
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage														Y1							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage														Y3							
II. DEDUCTIONS										TOTAL I		WR		1 281 374							
PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE														WS							
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*														WT							
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)														WU		1 713					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			Imposées au taux à 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)										WV		47 010					
				Imposées au taux de 0 %										WH							
				Imposées au taux à 19 %										WP							
				Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures										WW							
				Imputées sur les déficits antérieurs										XB							
	Autres plus-values imposées au taux de 19%														I6						
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*														WZ						
Régime des sociétés mères et des filiales *			(			Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation			2A					)		XA					
Produit net des actions et parts																					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.														ZY						
	Majoration d'amortissement*														XD		17 756				
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Entreprises nouvelles (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9				Entreprises nouvelles 44 sexies		L2				Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5				XF	
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)		L6				Sociétés investissements Immobilier cotées (art.208C)		K3				Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA					
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies 44 octies A)		OV				Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F				Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC					
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)						PC							
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)														XS						
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé			Dont déduction exceptionnelle pour investissement			X9				Créance dérogée par le report en arrière du déficit			ZI				XG	60 894			
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage														Y2							
III. RESULTAT FISCAL										TOTAL II		XH		127 373							
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :								bénéfice (I moins II)				XI		1 154 001							
								déficit (II moins I)								XJ					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)								ZL													
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)												XL									
RÉSULTAT FISCAL								BÉNÉFICE (ligne XN)		ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN		1 154 001		XO					

9 - DETERMINATION DU
RESULTAT FISCAL

2058A

2019

EXTENSION 1

Désignation de l'Entreprise

SAS TONNELLERIE BARON

et date de clôture de l'exercice :

N° SIRET

40943928800013

20181231

Réintégrations diverses

Libellé	Montant
MECENAT	14400

9 - DETERMINATION DU
RESULTAT FISCAL

2058A

2019

EXTENSION 2

Désignation de l'Entreprise

SAS TONNELLERIE BARON

et date de clôture de l'exercice :

N° SIRET

40943928800013

20181231

Déductions diverses

Libellé	Montant
CICE	50521
CI APPRENTISSAGE	1733
REDUCTION MECENAT	8640

Désignation de l'entreprise SAS TONNELLERIE BARON

□
Néant

I. SUIVI DES DEFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5
Déficits reportables (différence K4 - K5)			K6
Déficits de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)			YJ
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK
II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice			ZT
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises sous le régime de l'article 39-1. 1 bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X	9A	
	8Z	9C	
	9B	9E	
Provisions pour dépréciations *			
	9D	9D	
	9F	9F	
	9H	9J	
Charges à payer			
REPRISE PROV EFFORT CONSTRUCTION	9K	9L	1 713
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN=ZV à 9S) et (YO=ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO 1 713
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSEQUENCES DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

(1) Cette case correspond au total porté sur la ligne YK du tableau 2058B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Désignation de l'entreprise SAS TONNELLERIE BARON

☐
Néant

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT				(Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés) (1)		
ORIGINES			AFFECTATIONS			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C		Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB	
				- Autres réserves	ZD	711 899
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	711 899	Dividendes		ZE	
			Autres répartitions		ZF	
Prélèvements sur les réserves	0E		Report à nouveau		ZG	
TOTAL I	0F	711 899	(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH
						711 899

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT Exercice N :

ENGAGEMENTS					
- Engagements de crédit bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail	J7	656 659	)	YQ	317 781
- Engagements de crédit-bail immobilier				YR	434 713
- Effets portés à l'escompte et non échus				YS	

DÉTAILS DES POSTES					
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES					
- Sous-traitance				YT	719 060
- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris et de copropriété en location pour une durée > 6 mois	J8		)	XQ	39 505
- Personnel extérieur à l'entreprise				YU	106 225
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	1 185 590
- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV	
- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES		)	ST	1 326 848
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	3 377 228
IMPÔTS ET TAXES					
- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE				YW	48 690
- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	ZS		)	9Z	23 965
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	72 655

T.V.A.					
- Montant de la T.V.A. collectée				YY	726 129
- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	1 054 192

DIVERS					
- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2013) *				OZ	846 616
- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS	
- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	1,47 %
- numéro de centre de gestion agréé *	XP			Filiales et participations : liste au 2059G prévue par	
				Filiales et participations	ZR

Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	RG	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	RH	

RÉGIME DE GROUPE *					
Société : résultat comme si elle n'avait jamais	JA		Plus-values à 15 %	JK	Plus-values à 0 %
			Plus-values à 19 %	JM	Imputations
Société : résultat comme si elle n'avait jamais	JD		Plus-values à 15 %	JN	Plus-values à 0 %
			Plus-values à 19 %	JP	Imputations
Si vous relevez du régime de groupe: indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale.	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

☒
Néant

Désignation de l'entreprise

SAS TONNELLERIE BARON

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* -1-		Valeur d'origine* -2-	Valeur nette réévaluée* -3-	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt -4-	Autres amortissements * -5-	Valeur résiduelle -6-
I - Immobilisations *	1	__/__/__				
	2	__/__/__				
	3	__/__/__				
	4	__/__/__				
	5	__/__/__				
	6	__/__/__				
	7	__/__/__				
	8	__/__/__				
	9	__/__/__				
	10	__/__/__				
	11	__/__/__				
	12	__/__/__				

B - PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente* -7-		Montant global de la plus-value ou de la moins-value -8-	Court terme -9-	Long terme -10-			Plus-values taxables à 19%(1) -11-
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée					
	17	Résultats nets de concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) -9-						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) -10-						
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % -11-			(A)	(B) (Ventilation par taux)		(C)

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 16,5% en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

☒ **Néant**

Désignation de l'entreprise

SAS TONNELLERIE BARON

- 1** Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- 2** Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% [1] ou 12,8	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M (art. 219 I a sexies-0 du CGI) [1] *.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine -1-		Moins-values à 12,8% -2-	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8%
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Origine -1-		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col 7 = 2 + 3 + 4 - 5 - 6
		à 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % -2-	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI)*	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI)* -4-	À 15 % ou à 16,5 % (1) -5-		
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise SAS TONNELLERIE BARON

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 à 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 à 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice	(ligne 3 - ligne 6)	7				

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5 , 6 , 7 alinéas de l'art. 39-1-5 du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice -1-	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année -2-	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice -5-
		donnant lieu à complément d'impôt -3-	ne donnant pas lieu à complément d'impôt -4-	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

☐
Néant

Désignation de l'entreprise SAS TONNELLERIE BARON

Exercice ouvert le :

01/01/2018

et clos le :

31/12/2018

Durée en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel :	YP	
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I	Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	9 402 542			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		OK	47 010			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		OL				
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT				
TOTAL 1		OX	9 449 552			
II	Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opération faites en commun		OH	293			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	2 335			
Subventions d'exploitation reçues		OF				
Variation positive des stocks		OD	138 602			
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI				
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	38 901			
TOTAL 2		OM	180 131			
III	Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Achats		ON	252			
Variation négative des stocks		OQ	-882 746			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	7 406 958			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS				
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ				
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		OW	1 104			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU				
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9				
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante		OY				
TOTAL 3		OJ	6 525 568			
IV	Valeur ajoutée produite					
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	3 104 115		
V	Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)		SA	3 104 115			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE Si vous êtes asujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n°1330 CVAE						
Mono-établissement au sens de la CVAE		EV	X			
Chiffre d'affaires de référence CVAE		GX	9 629 683			
Effectifs au sens de la CVAE		EY	30			
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX				
Période de référence		GY - GZ	du	01/01/2018	au	31/12/2018
Date de cessation		HR				

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

☐ Néant

N° de dépôt

Pag 1 su 1

Exercice clos le :

31122018

N° Siret :

40943928800013

Dénomination de l'entreprise

SAS TONNELLERIE BARON

Adresse (voie) :

20 RUE DE GILLARDEAUX

Code postal :

17100

Ville :

LES GONDS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES
PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE

P1

3

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

P3

2 299

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES
PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE

P2

1

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

P4

121

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

EURL

Dénomination

NZT

N° SIREN (si société établie en

815028899

Nb de parts ou actions

847

% de détention

35

Adresse

N°

24

bis, ter

Type de voie

CHE

Voie

DES PINS

Code postal

17100

Commune

SAINTES

Code Pays

Forme juridique

EURL

Dénomination

XB GESTION DEVELOPPEMENT

N° SIREN (si société établie en

814564019

Nb de parts ou actions

847

% de détention

35

Adresse

N°

1

bis, ter

Type de voie

RUE

Voie

DES ROIS

Code postal

17100

Commune

LES GONDS

Code Pays

Forme juridique

EURL

Dénomination

LK PARTICIPATION

N° SIREN (si société établie en

814426300

Nb de parts ou actions

605

% de détention

25

Adresse

N°

1

bis, ter

Type de voie

RUE

Voie

LOUIS LAGORGETTE

Code postal

33150

Commune

CENON

Code Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en

Nb de parts ou actions

% de détention

Adresse

N°

bis, ter

Type de voie

Voie

Code postal

Commune

Code Pays

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

Nb de parts ou actions

% de détention

Naissance Date

__/__/__

N° Département

Commune

Code Pays

Adresse

N°

bis, ter

Type de voie

Voie

Code postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

Nb de parts ou actions

% de détention

Naissance Date

__/__/__

N° Département

Commune

Code Pays

Adresse

N°

bis, ter

Type de voie

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer: M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire
(art.38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G

2019

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)

☐ Néant

N° de dépôt

Pag 1 su 1

Exercice clos le :

31122018

N° Siret :

40943928800013

Dénomination de l'entreprise

SAS TONNELLERIE BARON

Adresse (voie) :

20 RUE DE GILLARDEAUX

Code postal :

17100

Ville :

LES GONDS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	SARL	Dénomination	GRAND CHENE	
N° SIREN (si société établie en	512266545	% de détention	10.24	
Adresse	N° 20	bis, ter	Type de voie RUE	Voie DES GILLARDEAUX
Code postal	17100	Commune	LES GONDS	Code Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en		% de détention		
Adresse	N°	bis, ter	Type de voie	Voie
Code postal		Commune		Code Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en		% de détention		
Adresse	N°	bis, ter	Type de voie	Voie
Code postal		Commune		Code Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en		% de détention		
Adresse	N°	bis, ter	Type de voie	Voie
Code postal		Commune		Code Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en		% de détention		
Adresse	N°	bis, ter	Type de voie	Voie
Code postal		Commune		Code Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en		% de détention		
Adresse	N°	bis, ter	Type de voie	Voie
Code postal		Commune		Code Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en		% de détention		
Adresse	N°	bis, ter	Type de voie	Voie
Code postal		Commune		Code Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en		% de détention		
Adresse	N°	bis, ter	Type de voie	Voie
Code postal		Commune		Code Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

TONNELLERIE BARON
Société par actions simplifiée
au capital de 385 000 euros
Siège social : 20 rue des Gillardeaux, 17100 LES GONDS
409 439 288 RCS SAINTES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 JUIN 2019

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à 894 314 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	894 314 euros
À titre de dividendes	100 000,00 euros
Soit 41,32 euros par action	
Le solde	794 314 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 3 815 999 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 28 juin 2019.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques

appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 100 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 JUIN 2019

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente
Société NZT



SAS TONNELLERIE BARON

20 Rue des Gillardeaux
17100 LES GONDS



RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31.12.2018

Gérard BASSANT

Diplômé d'Expertise Comptable

Christophe LANGLET

Expert-Comptable

Commissaire aux Comptes

Stéphane GRANDET

Expert-Comptable

Commissaire aux Comptes

Stéphane RENEUVE

Expert-Comptable

Commissaire aux Comptes

72 bis, rue Saint-Palais

17100 SAINTES

Tél. : 05 46 92 00 11

Fax : 05 46 92 21 85

e-mail :

contact@cabinet-bassant.fr

Service Social

Tél. 0800 300 002

Fax : 05 59 30 08 88

5-7, place du Minage

17800 PONS

Tél. : 05 46 92 00 11

Fax : 05 46 96 17 80

SAS TONNELLERIE BARON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

Messieurs les Associés,

SAS TONNELLERIE BARON
Société par actions simplifiée au capital de 385.000 Euros
20 Rue des Gillardeaux
17100 LES GONDS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAS TONNELLERIE BARON relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Gérard BASSANT
Diplômé d'Expertise Comptable

Christophe LANGLET
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Stéphane GRANDET
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Stéphane RENEUVE
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

72 bis, rue Saint-Pallais
17100 SAINTES

Tél. : 05 46 92 00 11

Fax : 05 46 92 21 85

e-mail :

contact@cabinet-bassant.fr

Service Social

Tél. 0800 300 002

Fax : 05 59 30 08 88

5-7, place du Minage
17800 PONS

Tél. : 05 46 92 00 11

Fax : 05 46 96 17 80

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Il est mentionné dans l'annexe que les stocks sont évalués selon la méthode du « premier entré / premier sorti ».

Dans le cadre de notre appréciation du caractère approprié des principes comptables retenus, nous nous sommes assurés de la bonne application comptable de ces méthodes de valorisation.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention

comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

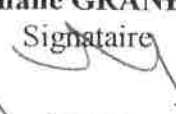
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.
- s'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à SAINTES, le 13 juin 2019

SAS Cabinet BASSANT, LANGLET & Associés
Commissaire aux comptes

Stéphane GRANDET,
Signataire



BILAN ACTIF

031 1020

ACTIF		01/01/2018 au 31/12/2018		Durée : 12 Mois	Ex.2017-12 Mois
		BRUT	AMORT. PROV.	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	CAPITAL SOUSCRIT-NON APPELE (1)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et développement	73 738,10	73 738,10		
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	106 274,82	76 822,89	29 451,93	33 750,31
	Fonds commercial (1)	15 244,90		15 244,90	15 244,90
	Autres				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	581 737,47	219 751,35	361 986,12	389 214,75
	Constructions	1 032 535,79	311 691,76	720 844,03	269 651,00
	Instal. techniques, mat. et out. ind.	1 119 535,63	886 258,13	233 277,50	148 855,33
	Autres	288 763,95	180 411,07	108 352,88	52 303,72
	Immobilisations corporelles en cours	13 009,50		13 009,50	456 865,50
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations	31 500,00		31 500,00	31 500,00
	Créances rattachées à des participat.				
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés	100,00		100,00	323,00
	Prêts				
	Autres	32 250,00		32 250,00	32 250,00
TOTAL II		3 294 690,16	1 748 673,30	1 546 016,86	1 429 958,51
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approv.	6 886 707,00	40 508,00	6 846 199,00	5 924 552,00
	En-cours de production: biens et serv.	83 791,00		83 791,00	34 874,00
	Produits intermédiaires et finis	449 156,00		449 156,00	359 471,00
	Marchandises				
	AVANCES & ACPTEES VERSES SUR COMMANDES	9 485,89		9 485,89	156 094,36
	CREANCES (3)				
	Créances clients et cptes rattachés	1 824 841,54	35 225,60	1 789 615,94	1 189 753,21
	Autres	456 689,96		456 689,96	312 843,08
	Capital souscrit-appelé, non versé				
COMPTES REGUL	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT :				
	Actions propres				
	Autres titres				
	INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
COMPTES REGUL	DISPONIBILITES	141 864,22		141 864,22	172 336,37
	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (4)	70 773,49		70 773,49	25 639,06
	TOTAL III	9 923 309,10	75 733,60	9 847 575,50	8 175 563,08
COMPTES REGUL	CHARGES A REPARTIR S/PLUS.EXERC. (IV)				
	PRIMES DE REMB. DES OBLIGATIONS (V)				
	ECARTS DE CONVERSION ACTIF (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)		13 217 999,26	1 824 406,90	11 393 592,36	9 605 521,59
(1) Dont droit au bail					
(2) Dont à moins d'un an					
(3) Dont à plus d'un an					
(4) Dont à plus d'un an					



FIMECO
WALTER FRANCE

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

BILAN PASSIF

AVANT REPARTITION

031 1020

PASSIF		01/01/2018 au 31/12/2018	01/01/2017 au 31/12/2017
		Durée : 12 Mois	Durée : 12 Mois
CAPITAUX PROPRES	CAPITAL (dont versé : 385 000,00)	385 000,00	385 000,00
	PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT	113 176,00	113 176,00
	ECART DE REEVALUATION		
	ECART D'EQUIVALENCE		
	RESERVES		
	Réserve légale	38 500,00	38 500,00
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres	3 021 684,51	2 309 785,47
	REPORT A NOUVEAU		
PROVISIONS	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	894 312,72	711 899,04
	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
	PROVISIONS REGLEMENTEES		
	TOTAL I	4 452 673,23	3 558 360,51
DETTES (I)	PROVISIONS POUR RISQUES		
	PROVISIONS POUR CHARGES		
COMPTES REGUL	TOTAL II		
	EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES		
	AUTRES EMPRUNTS OBLIGATAIRES		
	EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT(2)	4 322 781,22	3 472 182,05
	EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	89 360,11	71 906,46
	AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	74 373,00	7 644,48
	DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	1 549 856,78	1 894 135,18
	DETTES FISCALES ET SOCIALES	257 917,95	278 072,08
	DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
	AUTRES DETTES	36 138,94	16 208,39
COMPTES REGUL	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (3)	610 491,13	307 012,44
	TOTAL III	6 940 919,13	6 047 161,08
	ECARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)		11 393 592,36	9 605 521,59
(1) Dont à plus d'un an			
Dont à moins d'un an			
(2) Dont concours banc. courants & soldes créd. de banques		2 552 502,72	1 976 957,28
(3) Dont à plus d'un an			
Dont à moins d'un an			



COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE EN LISTE

031 1020

RUBRIQUES	01/01/2018 au 31/12/2018	01/01/2017 au 31/12/2017
	Durée : 12 Mois	Durée : 12 Mois
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		
Ventes de marchandises	712 172,84	485 357,93
Production vendue (biens et services)	8 690 368,50	8 194 638,18
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	9 402 541,34	8 679 996,11
Dont export et livraisons intracommunautaires :	8 410 632,38	
Production stockée	138 602,00	-105 041,00
Production immobilisée	2 335,25	9 323,00
Subventions d'exploitation	6 422,22	11 948,13
Reprises sur provisions (et amort.), transferts de charges	115 182,61	84 430,59
Autres produits	58 141,33	58 005,43
TOTAL I	9 723 224,75	8 738 662,26
CHARGES D'EXPLOITATION (2)		
Achats de marchandises (a)	252,00	60,50
Variation de stock		
Achats de matières premières & autres approvisionnements (a)	4 267 710,25	3 206 914,62
Variation de stock	-882 746,00	-67 578,00
Autres achats et charges externes (*)	3 377 227,86	2 929 970,43
Impôts, taxes et versements assimilés	72 654,90	63 630,14
Salaires et traitements	920 036,30	765 172,85
Charges sociales	399 303,87	338 639,92
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements (b)	233 654,23	219 570,01
Sur immobilisations : dotations aux provisions		
Sur actif circulant : dotations aux provisions	6 800,00	2 493,60
Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	1 104,40	33 802,83
TOTAL II	8 395 997,81	7 492 676,90
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	1 327 226,94	1 245 985,36
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN		
Bénéfice ou perte transférée III		
Perte ou bénéfice transféré IV		
* Y compris		
- redevances de crédit-bail mobilier	203 851,89	199 454,56
- redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	10 837,92	11 667,15
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		600,00

(a) Y compris droits de douane

(b) Y compris dotations aux amortissements des charges à répartir

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes
FIMECO
WALTER FRANCE

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE EN LISTE SUIITE

031 1020	RUBRIQUES	01/01/2018 au 31/12/2018 Durée : 12 Mois	01/01/2017 au 31/12/2017 Durée : 12 Mois
	PRODUITS FINANCIERS		
	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières & créances actif immobilisé (3)	192,86	392,19
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	15 951,91	2 778,07
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Différences positives de change	347,74	13,62
	Produits nets s/cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL V	16 492,51	3 183,88
	CHARGES FINANCIERES		
	Dotations aux amortissements et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	133 355,04	151 516,46
	Différences négatives de change	273,69	61,17
	Charges nettes s/cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL VI	133 628,73	151 577,63
	2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-117 136,22	-148 393,75
	3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	1 210 090,72	1 097 591,61
	PRODUITS EXCEPTIONNELS		
	Sur opérations de gestion		37 284,00
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	38 901,00	
	TOTAL VII	38 901,00	37 284,00
	CHARGES EXCEPTIONNELLES		
	Sur opérations de gestion		33 898,57
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements et aux provisions		79 409,00
	TOTAL VIII		113 307,57
	4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	38 901,00	-76 023,57
	PARTICIPATION DES SALAIRES AUX FRUITS DE L'EXPANSION (IX)		
	IMPOTS SUR LES BENEFICES (X)	354 679,00	309 669,00
	TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	9 778 618,26	8 779 130,14
	TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	8 884 305,54	8 067 231,10
	BENEFICE OU PERTE	894 312,72	711 899,04
	(3) Dont produits concernant les entreprises liées		
	(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées		



ANNEXE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018
 dont le total est de 11 393 592.36 Euros
 et au compte de résultat de l'exercice,
 et dégageant un bénéfice de 894 312.72 Euros.
 L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 26/04/2019.

PRINCIPES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect des dispositions du Plan Comptable Général aménagées par le Règlement ANC 2016-07, conformément aux principes comptables de base :

- image fidèle
- comparabilité
- continuité de l'exploitation
- régularité
- sincérité
- importance relative
- prudence

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

METHODES D'EVALUATION

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, y compris droits de douane et taxes non récupérables, ainsi que les coûts directement attribuables) après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement.

Les immobilisations acquises à titre gratuit, par voie d'échange ou d'apport en nature isolé, sont comptabilisées le cas échéant, à leur valeur vénale à la date de clôture de l'exercice.

Les amortissements sont calculés selon un plan d'amortissement spécifique, fonction de la durée d'utilisation prévue de l'immobilisation.

- frais de recherche	L	5 à 10 ans
- logiciels , brevets	L	1 à 20 ans
- constructions	L	5 à 30 ans
- agencements et aménagements des constructions	L	5 à 10 ans
- matériel et outillage industriels	L	2 à 10 ans
- installations diverses	L	5 à 10 ans
- matériel de transport	L	5 ans
- matériel de bureau	L	3 à 4 ans
- mobilier de bureau	L	3 à 10 ans



FIMECO
WALTER FRANCE

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode 'premier entré / premier sorti'.

Le coût d'acquisition des stocks est constitué :

- du prix d'achat, y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement
- ainsi que des frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant :

- les coûts directement liés aux unités produites
- les frais généraux fixes et variables de production encourus pour transformer les matières premières en produits finis.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Provision pour dépréciation des créances

Une provision pour dépréciation est constatée, lorsque la valeur actuelle d'une créance est devenue inférieure à sa valeur nette comptable.

MODIFICATIONS AFFECTANT LES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Aucune modification n'est intervenue dans les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Afin que le lecteur puisse porter un jugement avisé, les informations complémentaires suivantes sont données.

Le montant des engagements en matière d'indemnité de fin de carrière représente 26 590 € au 31/12/2018.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	AUGMENTATIONS	
					Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice	Acquisitions, créations apports, et virements de poste à poste
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	73 738		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	121 520		
CORPORELLES	Terrains			550 074		31 664
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants]	522 992		509 544
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants]			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions		[Dont Composant]		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composant]	953 148	
	Autres immobilisations corporelles	Instal.générales, agencements, aménagements divers		73 759		6 320
		Matériel de transport		51 221		20 637
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		77 588		59 239
		Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations corporelles en cours			456 866		13 009
	Avances et acomptes					
	TOTAL III			2 685 647		806 801
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations			31 500		
	Autres titres immobilisés			323		100
	Prêts et autres immobilisations financières			32 250		
	TOTAL IV			64 073		100
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)				2 944 978		806 901

CADRE B	IMMOBILISATIONS	DIMINUTIONS		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence	
		Par virements de poste à poste	Par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultat d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		73 738		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		121 520		
CORPORELLES	Terrains			581 737		
	Constructions	Sur sol propre		1 032 536		
		Sur sol d'autrui				
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			1 119 536		
	Autres immobilisations corporelles	Instal. générales, agencements, aménagements divers			80 078	
		Matériel de transport			71 858	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			136 827	
		Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations corporelles en cours		456 866		13 010	
	Avances et acomptes					
	TOTAL III		456 866		3 035 583	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations			31 500		
	Autres titres immobilisés		323	100		
	Prêts et autres immobilisations financières			32 250		
	TOTAL IV		323	63 850		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)		456 866	323	3 294 691		



ETAT DES AMORTISSEMENTS

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	73 738			73 738
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	72 525	4 298		76 823
Terrains		160 859	58 892		219 751
Constructions	Sur sol propre	253 341	58 351		311 692
	Sur sol d'autrui				
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels		804 292	81 966		886 258
Autres immobilisations corporelles	Instal. générales, agencements, aménagements divers	57 046	4 938		61 984
	Matériel de transport	39 025	11 451		50 475
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	54 193	13 758		67 951
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL III		1 368 756	229 356		1 598 111
TOTAL GENERAL (I+II+III)		1 515 019	233 654		1 748 672

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES					
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvements nets des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements							
TOTAL I							
Autres immob. incorporelles							
TOTAL II							
Terrains							
Constructions	Sur sol propre						
	Sur sol d'autrui						
	Inst. gales, agenc. et am. des const.						
Inst. techniques, matériel et outillage							
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers						
	Matériel de transport						
	Mat. bureau et inform. mobilier						
	Emballages récup. et divers						
TOTAL III							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL IV							
Total général (I + II + III + IV)							
Total général non ventilé							

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					



ETAT DES PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992				
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)				
	Autres provisions réglementées				
TOTAL I					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges				
	Provisions pour garanties données aux clients				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Provisions pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL II					
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immo. financières				
	Sur stocks et en cours	79 409		38 901	40 508
	Sur comptes clients	43 571	6 801	15 146	35 226
	Autres provisions pour dépréciation				
	TOTAL III				
TOTAL GENERAL (I+II+III)		122 980	6 801	54 047	75 734
Dont dotations et reprises {		- d'exploitation	6 800	15 146	
		- financières			
		- exceptionnelles		38 901	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'art. 39-1-5 du CGI					



ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières			32 350	32 350		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			37 352	37 352		
	Autres créances clients			1 787 489	1 787 489		
	Créance représentative de titres prêtés [Provision pour dépréciation antérieurement constatée]						
	Personnel et comptes rattachés						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		10 138	10 138		
		Taxe sur la valeur ajoutée		172 822	172 822		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés					
		Divers					
	Groupe associés						
	Débiteurs divers			283 216	283 216		
Charges constatées d'avance			70 773	70 773			
TOTAUX			2 394 140	2 394 140			
REVENUS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice				
	(2)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice					
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligatoires convertibles							
Autres emprunts obligatoires							
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		à 1 an maximum à l'origine		2 556 535	2 556 535		
		à plus d'1 an à l'origine		1 766 246	464 329	1 252 413	49 504
Emprunts et dettes financières divers							
Fournisseurs et comptes rattachés				1 549 857	1 549 857		
Personnel et comptes rattachés				153 314	153 314		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				77 164	77 164		
Etat et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices					
		Taxe sur la valeur ajoutée		14	14		
		Obligations cautionnées					
		Autres impôts, taxes et assimilés		27 426	27 426		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Groupe et associés				89 360	89 360		
Autres dettes				110 512	110 512		
Dette représentative de titres empruntés							
Produits constatés d'avance				610 491	610 491		
TOTAUX				6 940 919	5 639 002	1 252 413	49 504
REVENUS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		784 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		349 976	89 360			



DETAIL CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

LIBELLE	CHARGES	PRODUITS
CHARGES / PRODUITS D'EXPLOITATION		
486000 Charges constatées avance	70 773,49	
487000 Produits constatés avance		610 491,13
TOTAL	70 773,49	610 491,13

TOTAL CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	70 773,49	610 491,13
---	------------------	-------------------

PRODUITS A RECEVOIR

RUBRIQUES	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Prêts	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	14 478,00
Autres créances	84,00
Intérêts à recevoir s/VMP et établissements financiers	934,53
TOTAL	15 496,53

CHARGES A PAYER

RUBRIQUES	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 034,51
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	293 714,58
Dettes fiscales et sociales	206 778,80
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL	506 527,89



DETAIL PRODUITS A RECEVOIR

LIBELLE	MONTANT
CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	
418100 Clients factures a etabl	14 478,00
TOTAL	14 478,00
AUTRES CREANCES	
409800 Fourn rrr a obtenir	84,00
TOTAL	84,00
INTERETS A RECEVOIR S/VMP ET ETAB. FINANCIERS	
518700 Interets courus a recev	934,53
TOTAL	934,53
TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR	15 496,53



DETAIL CHARGES A PAYER

LIBELLE	MONTANT
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	
168840 Interets courus	4 031,88
518600 Interets courus a payer	2 002,63
TOTAL	6 034,51
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	
408100 Fourn fact a recevoir	293 714,58
TOTAL	293 714,58
DETTE FISCALES ET SOCIALES	
428200 Provisions conges payes	63 712,76
428400 Personnel prov particip	53 034,44
428600 Personnel aut ch a payer	18 314,69
428610 Primes fin ex a payer sal	16 500,00
438200 Org so ch/conges payes	27 791,04
448600 Etat charges a payer	27 425,87
TOTAL	206 778,80
TOTAL DES CHARGES A PAYER	506 527,89



COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

RUBRIQUES	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
1 - Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	2 420,00	159,10
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	2 420,00	159,10

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

CREDIT - BAIL

RUBRIQUES	TERRAINS	CONSTRUCTIO	INSTALLATIONS MATERIEL OUTILLAGE	AUTRES	TOTAL
VALEUR D'ORIGINE		1 300 000	656 659	43 219	1 999 878
AMORTISSEMENTS :					
Cumuls exercices antérieurs		772 778	279 065	8 525	1 060 368
Dotations de l'exercice		86 667	98 469	8 644	193 780
TOTAL		859 445	377 534	17 169	1 254 148
REDEVANCES PAYEES :					
Cumuls exercices antérieurs		873 735	297 931	8 914	1 180 580
Exercice		89 165	103 594	8 962	201 721
TOTAL		962 900	401 525	17 876	1 382 301
REDEVANCES RESTANT A PAYER :					
A un an au plus		90 511	103 817	8 962	203 290
A plus d'un an et cinq ans au plus		336 762	187 077	17 925	541 764
A plus de cinq ans		7 440			7 440
TOTAL		434 713	290 894	26 887	752 494
VALEUR RESIDUELLE :					
A un an au plus					
A plus d'un an et cinq ans au plus			6 589	4 322	10 911
A plus de cinq ans		1			1
TOTAL		1	6 589	4 322	10 912



TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et Participations	Capital (6)	Capitaux propres avant affectation des résultats (6) (10)	Quote- part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus (7) (8)		Prêts et avances consentis non (7) (9)	Montant cautions et avals donnés par la Sté. (7)	C.A. H.T. du dernier exercice (7) (10)	Bénéfice ou perte dernier exercice clos (7) (10)	Dividendes encaissés au cours de l'exercice (7)	Observations
				Brute	Nette						
A - RENSEIGNEMENTS DETAILLES											
1 - Filiales (+ de 50% du capital détenu)											
2 - Participations (10 à 50% du capital détenu)											
GRAND CHENE	293 000	680 110	10,24	30 000	30 000			1 083 961	124 419		
B - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX											
1 - Filiales non reprises au § A											
a) Filiales françaises											
OXOLINE	65 000	288 960	7,54	1 500	1 500			1 601 679	46 314		
b) Filiales étrangères											
2 - Participations non reprises au § A											
a) Filiales françaises (ensemble)											
b) Filiales étrangères (ensemble)											

Document soumis au contrôle
des Comptes aux Comptes

ENGAGEMENTS FINANCIERS

ENGAGEMENTS DONNES	MONTANTS
Effets escomptés non échus :	
Avals et cautions :	
Engagements en matière de pensions :	
Autres engagements donnés :	
Nantissement du fond de commerce	676 912,00
Gage sans dépossession	1 258 393,00
Gage de stock sur billet financier	540 000,00
Cession de créances au Factor	1 284 663,00
TOTAL (1)	3 759 968,00
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées Dont engagements assortis de suretés réelles	
ENGAGEMENTS RECUS	MONTANTS
Avals et cautions :	
Autres engagements reçus :	
Engagements par signature : - Participation aux risques des etab - Garantie étrangère import	
TOTAL (2)	
(2) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées	

